

Compte-rendu du conseil municipal du vendredi 14/09/2018

Présents : Coutou Elisabeth, Damo Jacqueline, Delabre Philippe, Doumerc Paul,, Guemin Pierre, Kretz Jean-Luc, Lacombe Jean-Jacques, Lefranc Paul, Letellier Axel, Maffre Serge.
Absents : Besse Sylvie, Dugué Amélie, Jadelot Antoine, Remond Benjamin.

Secrétaire de séance : Elisabeth Coutou

1-Défense incendie :

Le SDIS demande que soit organisé une régie municipale de service publique pour gérer le risque incendie (une DECI) :. Il s'agit d'une démarche administrative à voir avec la CC qui prendrait en charge les bornes incendie.

2 - Règlement de l'eau :

Mr le maire propose de consulter un juriste afin de clarifier le règlement de la régie municipale de l'eau notamment sur le fait de faire payer deux abonnements dès l'ors qu'il s'agit de deux habitations même si il n'y a qu'un compteur . Cette disposition avait été prise pour que le financement de la régie soit également pris en charge par les habitants principaux , les résidences secondaires et les logements dévolus au tourisme de façon égalitaire.
L'avocat de l'agence de l'eau sera consulté.

3 - Syndicat de transport :

Délibération technique pour permettre à Marie Hélène Granjean de pouvoir porter la recette en liquide du transport (marché de Caussade, portage de médicaments) à la perception de Gaillac.
Maximum autorisé 400€ au moins une fois par an.

4 - Famille rurale :

Famille rurale demande à la municipalité de prendre une délibération reformulant la subvention de 700€ déjà attribuée sur le poste d'équipement de l'espace de vie sociale.

5 - Convention d'occupation parcelle BS139 :

La mairie propose aux riverains en ayant fait la demande une convention d'utilisation de la parcelle BS139 sur la place des mesures.

6 – Levée topographique :

L'entreprise Résotopo est retenue pour faire les relevés topographiques en vue de la construction des réservoirs pour le maillage et pour la somme de 4224 € TTC.

Info diverses :

Le maire informe le conseil que Delphine Lacombe ne souhaite pas renouveler son contrat elle partira donc au plus tard fin janvier 2019.

La mairie cherche donc une, un, remplaçant pour le poste de 16h par semaine. Dans un premier temps il sera fait appel à un recrutement interne à la fonction territoriale pour que cette personne ait les connaissances nécessaires en droit administratif et comptabilité publique.

Nadir Ouahab suite à un accident du travail est lui arrêté jusqu'au trois mars.

Commission urbanisme :

Une réunion de formation au RNU s'est tenue avec la DDT et la commission urbanisme de la commune (qui prend la suite de la commission PLU). Celle-ci doit-être en mesure de donner un avis argumenté aux demandes de CU et Permis à la DDT.

Service encombrants :

suite à plusieurs demandes la commune s'interroge sur l'opportunité d'organiser un ramassage d'encombrant pour les usagers qui ne peuvent pas les amener eux mêmes à la déchèterie.

Médecins :

Des plages horaires réservées chez les médecins de Montricoux ou St Antonin pour les pennols sont à l'étude, avec transport et garanti que le médecin devienne référent

Eclairage publique :

Le SDET va proposer un devis pour la pose de compteurs afin d'éteindre l'éclairage public une partie de la nuit : cette mesure limitera la consommation électrique, permettra de limiter une grave nuisance aux oiseaux de nuit et aux chiroptères et permettra aux humains d'observer les étoiles. Se pose également la question de l'éclairage du château.

Questions du public :

- Sur le cause d'Amiel un problème de fermeture de portail doit être étudié par la commission voirie.
- La mairie devrait mettre en place une médiation de l'eau qui serait une obligation légale.
- L'anonymat des articles dans la gazette est un problème puisqu'on ne sait pas ensuite à qui s'adresser.